

MAIRIE de BURGILLE



République Française

CHAZOY - CORDIRON

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 23 MAI 2025

Le VENDREDI 23 MAI 2025,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 23 mai 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie à 20 heures 30, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DECOSTERD, Maire.

Présents : Mme Mélody EDELINE, M. Fabrice BAZIN, M. Stéphane BEURRIER, M. Jérôme CAMUS, M. Alain CHARLES, M. Michel CUSSEY, M. Guillaume GRUET, M. Michel GRUET, M. Camille RUPIL

Pouvoir : M. Sylvain GUYON donne procuration à M. Guillaume GRUET,
Absents excusés : Mme Estelle MATHEVON, M. Hervé PETIT.

Formant la majorité des membres en exercice

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Jérôme CAMUS est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 04 avril 2025.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1- REMBOURSEMENT FACTURES.

Monsieur le Maire présente les factures de l'entreprise « OVHcloud » qui abrite le site internet de la commune qui ont été avancées par :

- M. Jérôme CAMUS pour un montant de 56,73 €.

Monsieur Jérôme CAMUS ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce remboursement.

Vote : Unanimité

2- RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRICITE RUE DU FOUR, GRANDE RUE ET CHEMIN DU CREUX DES PIERRES.

Monsieur le Maire présente les travaux qui vont être fait rue du Four, Grande rue et Chemin des Pierres, ceux-ci consistent au « renforcement du réseau public d'électricité avec création depuis le poste BURGILLE VILLAGE-. Un départ BT 240 qui reprend l'aérien Chemin du Creux des Pierres ainsi que le réseau souterrain existant entre le 5 rue du Four, la place Georges Deprez et la Grande Rue côté Chazoy. Un départ BT 240 qui reprend les branchements entre le 9 et 20 rue du Four et le réseau BT souterrain existant Grande Rue côté Route de Marnay depuis le 28 Grande Rue », ces travaux seront réalisés par l'entreprise SOBECA.

Monsieur le Maire explique que la commune va participer financièrement à ces travaux, et que cette participation s'élève à 5.432,90 € HT soit 6.519,48 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la participation de la commune pour les travaux de renforcement du réseau électricité rue du Four, Grande Rue et Chemin du Creux des Pierres et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Vote : Unanimité

3- DEVIS RAVALEMENT DE FACADES ET FRISETTE.

Monsieur le maire présente le devis de l'Entreprise Couleurs Comtoises pour le ravalement de façades et la pose de frisée à la salle des fêtes « La Bénévole », le montant du devis est de 12.630,80 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Vote : Unanimité

4- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le projet d'aménagement de la mairie de Cordiron a été présenté au Conseil Municipal, celui-ci est estimé pour le moment à environ 350.000 €.
- Une réflexion se pose sur le devenir du hangar communal, plusieurs idées ont été émises (vente du bâtiment, le réaménager pour les associations,...). La commission urbanisme se réunira prochainement pour donner les orientations de ce dossier
- Le 13 juillet 2025 sera organisé par le Comité des Fêtes, une aide sera demandée au Conseil Municipal pour le déroulement de la journée, le maire s'engage pour le montage des feux d'artifice.
- Le Noël des enfants sera organisé par l'association « Les Trublions », il aura lieu le 13 décembre, et le Noël des aînés le 14 décembre 2025.
- Un projet de bibliothèque est à l'étude dans le nouveau bâtiment « Le Préau ».
- L'inauguration des travaux de la mairie aura lieu en septembre, une date reste à définir en fonction du planning des différentes autorités compétentes..

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 30.

Le Maire,
M. Thierry DECOSTERD

